



Nathalie Oberweis
Députée

Luxembourg, le 17 mai 2023

Concerne: Question parlementaire relative à la fermeture définitive de la structure d'hébergement dit Don Bosco

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je voudrais poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l' Immigration et de l' Asile.

Ayant pris note d'une lettre envoyée par recommandé et courrier simple aux résidents de la structure d'hébergement SHTDPI Limpertsberg 162b, je me dois de constater que les résidents sont informés de leurs « non droits » et en particulier de leur statut d' « occupant sans droit ». La lettre informe les résidents qu' ils devront « avoir définitivement quitté la précitée structure pour le 30 novembre 2023 au plus tard ». Puis, on les informe qu' « à défaut d'y donner suite, l' ONA se verra contraint d' entamer une procédure en déguerpissement ».

Monsieur le Ministre, je me dois de constater avec désapprobation le ton de la lettre. Non seulement les résidents sont informés qu' ils occupent un logement sans droit, l' ONA écrit que l' office a « continué de (les) héberger » afin de leur « permettre de (...) s'intégrer dans la société et d'effectuer les démarches (...) » pour enfin constater que les résidents occupent « un logement qui a été mis à disposition par l' ONA » et de leur dire que leur résidence constitue un « engagement unilatéral ».

Monsieur le Ministre, vous n'êtes pas sans savoir que beaucoup de BPI se trouvent dans une situation particulièrement vulnérable face à un marché du logement en crise, un marché du logement qui n' a pas ou peu de solutions pour des personnes dans une situation de vulnérabilité. C' est bien pour cela que les BPI ont été tolérés dans les structures de DPI.

Par conséquent, permettez-moi de vous poser les questions suivantes :

- 1) Monsieur le Ministre, pouvez-vous me confirmer la fermeture définitive de ladite structure ?
- 2) Combien de personnes sont concernées par cet ordre de quitter les lieux ?
- 3) Est-ce que ladite lettre envoyée est la seule source d' information concernant la fermeture que les résidents ont reçu ?

- 4) Selon nos informations, les résidents n'ont pas été informés sur des propositions d' alternatives de logement. Si tel est le cas, pourquoi avez-vous opté pour un ordre de quitter les lieux et non pas pour un relogement des résidents ?
- 5) Concrètement, si les résidents ne trouveront pas un logement, y aura-t-il des solutions d' urgence ou est-ce que les résidents se retrouveront dans la rue ? Avez-vous prévu un plan de relogement pour celles et ceux qui n' auront pas trouvé de logement ?
- 6) Puisque c' est l' absence de logement voire le non accès au logement des BPI sur le marché du logement au Luxembourg qui est la raison de leur résidence prolongée à ladite structure, avez-vous pu échanger avec votre collègue, le Ministre du Logement ? Avez-vous pu voir avec lui si vous pourriez trouver des solutions d' urgence pour les résidents de la structure ?
- 7) Est-ce qu'il y a des échanges entre l' ONA et la ville de Luxembourg voire avec les autres communes et aussi avec les fondations et associations ? Si oui, avez-vous pu identifier des solutions de logement ?
- 8) Avez-vous pu échanger avec le Syvicol afin de faire jouer la solidarité entre communes ? Ne jugez-vous pas qu' il est temps que toutes les communes (ou presque) se montrent solidaires pour héberger des DPI et BPI ?
- 9) Est-ce que vous jugez que c' est la ville de Luxembourg qui sera responsable de reloger les résidents éventuellement dans la rue puisque ladite structure se trouve sur son territoire ?
- 10) Plus généralement, la crise du logement affecte toutes les populations notamment les plus vulnérables au Luxembourg. Monsieur le Ministre, ne faudrait-il pas que votre gouvernement déclare l' urgence logement afin de pouvoir prendre des mesures d' urgence de logement et de relogement ?
- 11) Monsieur le Ministre, ne trouvez-vous pas, sans vouloir froisser quiconque, que le style d' écriture sec voire culpabilisant de la lettre ne contribue pas à soutenir la situation individuelle des BPI qui ont justement le besoin d' être soutenu ?

Monsieur le Ministre, merci en avance pour vos réponses.

Avec mes salutations respectueuses,

Nathalie Oberweis

Députée

